

VILLE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

**Séance du
20 décembre 2022**

**Date de la
convocation :**
14 décembre 2022

Date d'affichage :
26 décembre 2022

Nombre de Membres

En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 21

OBJET :

Tarifs pour l'année
2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de St Valery-sur-Somme, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Daniel Chareyron**, Maire de St Valery-sur-Somme.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Stéphane Haussoulier excusé et ayant donné procuration à Daniel Chareyron, Sophie Gravelet-Loetscher, excusée et ayant donné procuration à Pascal Neuvillers, Sylvain Lamidel, excusé et ayant donné procuration à Anne Sauvé, Marie-Hélène Deneuille, excusée et ayant donné procuration à Josiane Paléro, Thelma Delebarre excusée et ayant donné procuration à Francis Eynard, Jacqueline Becquet excusée.

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2023 tels que repris dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,





TARIFS 2023

(Date d'effet au 1^{er} janvier 2023)

Caution	1000 € ou 200 € pour les associations locales
Caution clefs	20 € sont consignés à titre de caution lors de la remise des clefs. Le chèque n'est pas encaissé et est restitué dès retour de la clef
Arrhes	Pourcentage à verser pour les réservations de salles ou de matériel payant. Attention, la somme est encaissée au moment de la réservation. Les arrhes représentent 30 % du prix total de la location.
Cirques	Refus de principe pour toutes demandes : pas de terrain adapté

Cimetière

Concessions funéraires	*cinquantenaire : simple : 487 € - double 979 € - extérieurs exceptionnels : simple 2 966€, double 5 876€ * trentenaire : simple : 304 € - double 614 € - extérieurs exceptionnels : simple 1 470€, double 3 681 € *temporaire (15 ans) : simple : 122 € - double 244 € - Pas d'extérieurs
Concessions cinéraires (superficie prévue des concessions 0,50 m2)	*cinquantenaire : 122 € - extérieurs exceptionnels : 735 € *trentenaire : 74 € - extérieurs exceptionnels : 444 €
Jardin du souvenir	*gratuit *pose d'une plaque : 63 €
Vacations funéraires Dans le cadre de l'application des articles L2213-15 et R 2213-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (<i>tarification comprise entre 20 et 25 euros</i>)	*25 € la vacation

Occupation du domaine public

Droit d'occupation du domaine public communal Tarif annuel pour l'occupation des trottoirs et des accotements communaux (non proratisable)	*installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales non couverts : 110 € le m ² 110 € le premier objet publicitaire, 331 € le second objet publicitaire, 552 € le troisième objet publicitaire, 772 € le quatrième objet publicitaire, Minimum de perception 1m ² *installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales semi-couverts : 167€ le m ² *installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales couverts : 220€ le m ² Minimum de perception 1m ² - pour les équipements installés sur la plage des bains de la ville au prorata de la concession de plage
Droit d'occupation du domaine public communal pendant la piétonisation de la rue de la Ferté (non proratisable)	110€ le m ²
Droit d'occupation du domaine public communal pour décoration	202 €, par mois, par place, non proratisable

florale sur le quai Blavet	
Droit d'occupation du domaine public sur place de stationnement, impliquant un aménagement spécial (cf charte d'occupation du domaine public)	Aménagement spécial validé Autorisation accordée et trottoir libre Redevance annuelle de 2188 € par an, par place, non proratisable
Installations de chantier /échafaudages	9,30 € par jour prix forfaitaire
Tarification des mesures incitatives pour une meilleure gestion du domaine public	Dossier non remis ou non complet ; Taxe de 300 euros Surtaxe : Dépassement du métrage autorisé : le prix du m² occupé sera multiplié par 5 pour l'année et pour la superficie totale ayant fait l'objet d'occupation : Soit 420 € le m² Taxes pour avertissement en cas de manquement aux obligations de la charte ou en cas de dépassement sur un espace ne pouvant faire objet d'une autorisation : 1 ^{er} avertissement : gratuit 2 ^{ème} avertissement : 200 euros (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) + surtaxe 3 ^{ème} avertissement : 500 € (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) + surtaxe A partir du 4 ^{ème} avertissement : 1000 € (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) Tout avertissement supplémentaire est facturé à hauteur de 1000 euros. Les pénalités pour avertissement s'additionnent (quel que soit le sujet) et peuvent être cumulés avec la non remise de documents
Droit de place marché du dimanche Forains fréquentant le marché à l'année* et optant pour un forfait mensuel (« abonnement général »)	9,82 € le mètre linéaire par mois 7€ le forfait de raccordement électrique <i>*voir le règlement des marchés communaux pour toutes précisions sur les conditions d'octroi de ce tarif et les modalités de fonctionnement du marché</i>
Droit de place marché du dimanche Forains fréquentant le marché pendant 6mois, quai Courbet, et optant pour un forfait mensuel (« abonnement spécial »)	18.48€ le mètre linéaire par mois <i>*voir le règlement des marchés communaux pour toutes précisions sur les conditions d'octroi de ce tarif et les modalités de fonctionnement du marché</i>
Droit de place marché du dimanche Hors abonnement	7 € le mètre linéaire 5,10 € le mètre linéaire de novembre à février
Droit de place marché du mercredi	1,54 € le mètre linéaire
Droits de place forains hors marché (maroquinerie place des pilotes)	1 917 € par an et proratisable
Droits de place forains hors marché (camion de vente)	191 €
Marché de Noël - droit de place	89 € pour 3 mètres linéaires ou un chalet pour les particuliers et les associations de la Commune 118 € pour les autres participants 132 € pour la location d'un chalet ou l'installation d'un stand de 3 m pour 2 week-end pour les valéricains 165 € pour la location d'un chalet ou l'installation d'un stand de 3 m pour 2 week-end pour les non valéricains 263 € pour l'installation d'un stand de 6 m pour 2 week-end 350 € pour l'installation d'un stand de 8 m pour 2 week-end
Location d'un chalet hors marché de Noël	92€ par jour
Marché nocturne	1,54 € m/l